

Communiqué de presse

Le groupe d'expert propose de ne pas augmenter le SMIC, l'urgence c'est de le revaloriser à 2000 € brut.

Pour la 16ème année consécutive depuis sa création en 2008, le groupe d'experts du SMIC propose de nouveau de ne pas augmenter le SMIC. Il est temps de supprimer ce groupe d'experts de la "non augmentation du SMIC" qui n'a d'autre fonction que d'appuyer les intérêts des grandes entreprises. La CGT réclame la création d'un Conseil d'orientation des salaires, sur le modèle de l'instance paritaire qu'est le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) et qui prendrait en charge les responsabilités du groupe d'experts du SMIC, conformément aux dispositions de la directive européenne sur les salaires minimaux. La récente installation du Haut conseil des rémunérations, de l'emploi et de la productivité (HCREP) doit permettre d'intégrer les missions dévolues au groupe d'experts.

La France très en retard sur le salaire minimum

Alors que la situation sociale du pays est alarmante, la France se place seulement au 6ème rang des pays d'Europe en matière de salaire minimum, alors qu'elle est la 2ème économie de l'UE. En 10 ans, le SMIC a eu la plus faible hausse d'Europe ! Derrière ces éléments, ce sont concrètement des millions de salarié-es concerné-es, dont une majorité de femmes.

Il faut augmenter les salaires pour permettre aux salarié-es de mieux vivre et à notre Sécurité sociale d'être mieux financée. Le patronat prétend que toute hausse du "coût du travail" serait fatale à l'économie. Or même les économistes libéraux soutiennent désormais des réformes du système mortifère des exonérations de cotisations sociales qui génèrent "trappes à bas salaires" et affaiblissement des recettes publiques. Le rapport Bozio-Wasmer préconise la hausse des cotisations sur des niveaux de salaire au SMIC et au-delà, le groupe d'experts du SMIC évoque quant à lui de les supprimer au-delà de 2 SMIC. Les reculs du gouvernement démissionnaire, à la demande du patronat, sur son amorce de réforme des exonérations de cotisations sociales sont dès lors injustifiables.

Des négociations de branche insuffisantes

Une fois de plus, le refus récurrent des organisations patronales de négocier des grilles de salaires significatives dans les branches professionnelles aggrave le tassement des salaires minima qui sont rattrapés par le SMIC. Ainsi, la seule revalorisation de 2% du SMIC au 1er novembre conduit à ce que plusieurs niveaux de salaires de près de 100 branches professionnelles se retrouvent en dessous du SMIC. Or les entreprises privées bénéficient par milliards d'aides publiques directes ou indirectes, mais aussi sous forme d'exonération de cotisations sociales et alors qu'elles ne respectent pas les règles de la République.

La CGT exige du gouvernement qu'il oblige enfin les organisations patronales à se mettre en conformité pour qu'il n'y ait plus de grilles en-dessous du salaire minimum et que des négociations collectives s'ouvrent partout pour que tous les niveaux et coefficients soient augmentés. A défaut, le gouvernement doit immédiatement suspendre les aides et exonérations dont bénéficient les entreprises des branches défaillantes.

Désindexer le SMIC pour moins rémunérer le travail

Utilisant une formule à première vue inoffensive, le groupe d'experts propose de "changer le mode de calcul" du SMIC. Conformément au souhait du patronat, le groupe d'experts propose de désindexer le SMIC, dont la revalorisation est notamment calculée selon l'évolution des prix. Une telle mesure enlèverait le caractère protecteur du salaire minimum puisque cette indexation sur l'inflation permet surtout d'éviter le "moins" pour les salarié-es, et de maintenir, imparfaitement, leur niveau de vie.

La CGT exige le maintien de cette revalorisation automatique du Smic dès lors que l'inflation atteint 1 % (au lieu de 2 % actuellement). Celle-ci doit être accompagnée d'une mesure "coup de pouce" qui signerait un vrai geste politique en faveur d'une vie digne.

La CGT demande au Premier ministre de revaloriser le SMIC à 2000 € brut au 1er janvier 2025 et d'indexer les salaires sur les prix pour stopper les effets de tassement.

A Montreuil, le 17 décembre.